

**Répartition des subventions dans le domaine
de la création et de la diffusion culturelles.**

Rapport n° CP/2014/434

Service gestionnaire :

Service du développement artistique

Résumé :

Dans le cadre de sa politique culturelle, le département apporte son soutien à des associations qui interviennent en faveur de la création et la diffusion culturelles. Les dispositifs qui en découlent permettent le soutien à des associations qui interviennent dans ce domaine. Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les propositions d'intervention du département dans ces domaines.

Activités culturelles

Le Conseil Général contribue à la réalisation de diverses manifestations et activités culturelles.

En annexe jointe à ce rapport, j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation un tableau des propositions formulées par la commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire lors de sa dernière réunion, pour un montant de 3 000 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
21043	65-6574-311	229 223,00 €	25 193,00 €	3 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention de 3 000 € au titre des activités culturelles, conformément aux tableaux annexés.

Le versement interviendra dans les meilleurs délais.

Les associations devront produire un compte-rendu financier qui atteste la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans l'année qui suit la réalisation de l'action ou du projet.

Le Département est susceptible de demander le reversement de tout ou partie de l'aide en cas de non réalisation ou de réalisation partielle des projets.

Strasbourg, le 23/06/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique KENNEL.

Guy-Dominique KENNEL